

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 3–6 juin 2014**

## **PROGRAMMES DE PAYS**

**Point 8 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*

**F**

Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.A/2014/8**

9 mai 2014

ORIGINAL: ANGLAIS

## **PROGRAMME DE PAYS— KENYA 200680 (2014–2018)**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice régionale,      Mme V. Guarnieri      Courriel: [valerie.guarnieri@wfp.org](mailto:valerie.guarnieri@wfp.org)  
OMN\*:

Directeur de pays,      M. R. Sibanda      Courriel: [ronald.sibanda@wfp.org](mailto:ronald.sibanda@wfp.org)  
Kenya:

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Bureau régional de Nairobi (Afrique orientale et centrale)

## RÉSUMÉ

Après une décennie de croissance économique et de réforme démocratique, le Kenya devrait être en mesure d'engager un développement accéléré. Néanmoins, 42 pour cent de la population reste en dessous du seuil de pauvreté; les zones arides du Nord sont les plus démunies en matière de développement économique, d'infrastructures, de services et de développement social. La nouvelle Constitution a délégué plusieurs fonctions gouvernementales aux 47 nouveaux comtés, notamment la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire.

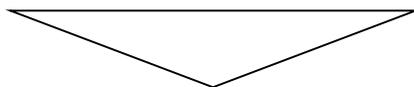
Les évaluations du programme de pays 2009–2014 soulignent la nécessité de renforcer les partenariats et les plans de transfert des responsabilités. Le programme de pays 200680 soutient le Gouvernement au niveau du pays et des comtés dans la conception de solutions durables au problème de la faim, conformément au plan gouvernemental Vision 2030 et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2014–2018. Le PAM transférera aux comtés ses capacités de préparation et d'intervention améliorées pour lutter contre la faim à court terme et à long terme.

Le PAM privilégiera le développement des capacités du Gouvernement de gérer son programme de repas scolaires issus de la production locale et de l'étendre aux zones arides. Il apportera des repas scolaires enrichis sur le plan nutritionnel dans les zones arides où les capacités nationales restent limitées, où la scolarisation et la fréquentation accusent les disparités les plus marquées, et où l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont les plus fortes. Le Programme assurera des transferts d'espèces au profit des écoles prises en charge au titre de programmes en train de passer sous la responsabilité des autorités nationales, conformément au système de transferts monétaires du Gouvernement.

En s'appuyant sur l'initiative pilote Achats au service du progrès, le PAM aidera les petits exploitants à saisir des opportunités de marché et à en tirer parti; dans le cadre du mouvement Renforcer la nutrition, le Programme aidera le Gouvernement à lancer le Plan d'action national pour la nutrition, et travaillera pour que la nutrition soit davantage prise en compte dans les autres activités.

Le programme de pays 200680 contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 1 à 5 et des Objectifs stratégiques 3 et 4 du Plan stratégique du PAM pour 2014-2017. La note attribuée au titre du marqueur de l'égalité des sexes est 2A.

## PROJET DE DÉCISION\*



Après un examen attentif, le Conseil approuve, à titre extraordinaire, le programme de pays Kenya 200680 (2014–2018) proposé (WFP/EB.A/2014/8), qui requiert 90 943 tonnes de produits alimentaires pour un coût de 46,9 millions de dollars É.-U., et 6,8 millions de dollars de transferts monétaires; le coût total pour le PAM s'élève à 129,1 millions de dollars.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## ANALYSE DE LA SITUATION

1. Le plan Vision 2030 vise à faire du Kenya une nation prospère offrant une qualité de vie élevée avant 2030<sup>1</sup>, en mettant en œuvre une série de plans quinquennaux axés sur la croissance économique, un développement social équitable et une démocratie renforcée.
2. Après une décennie de croissance économique et d'investissements dans l'infrastructure, l'éducation et le système économique, le produit intérieur brut (PIB) devrait augmenter de 6 pour cent par an en moyenne entre 2014 et 2018. L'indice de développement humain était de 0,519 en 2012, plaçant le Kenya au 145<sup>e</sup> rang sur 187<sup>2</sup>. Les personnes vivant avec moins de 1,25 dollar É.-U. par jour représentent 42 pour cent de la population; dans les zones arides du Nord, où le taux de pauvreté stagne entre 60 et 80 pour cent et est plus élevé parmi les ménages dirigés par des femmes, les indicateurs de développement sont bas, qu'il s'agisse de l'accès aux soins de santé, de l'éducation, de l'énergie, de l'eau, des services financiers et de la justice<sup>3</sup>.
3. La pauvreté est liée à l'aggravation des sécheresses et des inondations<sup>4</sup>, qui contraignent les ménages pauvres à recourir à des mécanismes de survie dangereux tels que le retrait des enfants de l'école et la vente des actifs productifs. Le plan décennal Ending Drought Emergencies vise à créer "un environnement plus propice à renforcer la résilience à la sécheresse", en investissant dans les infrastructures, la sécurité, le capital humain et la gestion des risques de sécheresse.
4. Conformément à la Constitution de 2010, le Gouvernement délègue certaines fonctions aux comtés, ce qui exige une réforme en profondeur des structures de gouvernance et des institutions kényanes. Les 47 instances d'administration des comtés qui viennent d'être créées joueront un rôle croissant dans le secteur de la santé, l'agriculture, la gestion de l'environnement, la gouvernance, les infrastructures et la gestion des catastrophes ainsi que la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise.
5. Plusieurs programmes d'assistance sociale en œuvre dans le pays ne prennent en charge que 27 pour cent des pauvres; 90 pour cent des fonds proviennent de partenaires de développement. Dans le cadre de la politique de protection sociale de 2012, qui vise à améliorer l'accès aux services pour les populations vulnérables, l'alimentation scolaire constitue un filet de protection sociale essentiel.
6. L'éducation joue un rôle crucial dans la stratégie du Gouvernement en faveur du développement socioéconomique. En 2010, le taux net national de scolarisation dans les écoles primaires s'élevait à 93 pour cent pour les garçons avec un taux d'achèvement des études de 88 pour cent, et à 92 pour cent pour les filles avec un taux d'achèvement de 78 pour cent<sup>5</sup>. Dans les comtés du Nord-Est, le taux net de scolarisation tombait à 40 pour cent avec un taux d'achèvement de 35 pour cent, et l'alphabétisation des adultes était de 8 pour cent<sup>6</sup>; dans ces zones, l'éducation est régulièrement perturbée par des conflits, les sécheresses et les inondations. La scolarisation des filles est passée de 0,96 en 2008 à 1,0 en

<sup>1</sup> Gouvernement kényan. 2007. Vision 2030. Nairobi.

<sup>2</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 2013. *Rapport sur le développement humain*. New York.

<sup>3</sup> PAM. 2013. *Market Dynamics and Financial Services in Kenya's Arid Lands*. Nairobi.

<sup>4</sup> Autorité nationale de gestion de la sécheresse. 2013. *Annual Report*. Nairobi.

<sup>5</sup> Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie.

<sup>6</sup> Kenya Economic Survey, 2013.

2012, mais les disparités entre les garçons et les filles persistent<sup>7</sup>. La poursuite des études et la qualité de l'enseignement constituent des enjeux permanents. Les services d'éducation et les soins liés au développement de la petite enfance sont insuffisants et n'atteignent que la moitié des enfants d'âge préscolaire.

7. Le Programme national d'appui au secteur de l'éducation (2013–2018) vise à améliorer l'enseignement élémentaire en matière d'accès et de qualité. La Stratégie nationale de santé scolaire de 2010 comprend des composantes relatives à l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement.
8. La Stratégie de développement du secteur agricole (2009–2020) traite des problèmes qui touchent la productivité, l'utilisation des terres, l'accès aux marchés et les chaînes d'approvisionnement, les services après-récolte, le crédit et des intrants abordables. Bien qu'elles représentent 80 pour cent de la main-d'œuvre agricole et gèrent 40 pour cent des petites exploitations, les femmes ne possèdent que 1 pour cent des terres agricoles et ne reçoivent que 10 pour cent des crédits<sup>8</sup>. Les chaînes de valeur sont souvent longues, inefficaces et ne répondent pas aux besoins des producteurs, mais les marchés nationaux et régionaux ont un potentiel d'expansion compte tenu des progrès accomplis en matière d'infrastructures et d'assurance qualité. La dynamique des marchés influe sur les prix et sur le commerce dans la région: le Kenya est un importateur net de maïs et de sorgho, ce qui se répercute sur les prix des pays voisins.
9. Parmi les enfants de moins de 5 ans, 84 pour cent souffrent de carences en vitamine A, 73 pour cent de carences en fer, et 51 pour cent de carences en zinc<sup>9</sup>; un quart des enfants ont aussi une carence en iode. La carence en fer touche 55 pour cent des femmes enceintes, 46 pour cent des adolescents vivant dans un camp de réfugiés et 21 pour cent des écolières dans l'ouest du Kenya<sup>10</sup>. De nombreux ménages n'ont pas les moyens d'avoir une alimentation nutritive et, selon les estimations, 1,8 million d'enfants souffrent de sous-alimentation chronique; des retards de croissance importants persistent.
10. La politique nationale de 2012 en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle vise à: i) améliorer la nutrition; ii) veiller à ce qu'une alimentation adéquate soit accessible et abordable; et iii) protéger les populations vulnérables par des filets de sécurité axés sur le développement à long terme. Elle privilégie la prévention des vulnérabilités en matière de nutrition dans les 1 000 premiers jours de la vie et associe l'éducation à la nutrition aux interventions nutritionnelles ciblées. Le Kenya s'est joint au mouvement Renforcer la nutrition en 2012, et élabore actuellement sa stratégie de mise en œuvre du Plan d'action national pour la nutrition.

## COOPÉRATION PASSÉE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

11. Le programme de pays 106680 (janvier 2009–juin 2014) a mis l'accent sur l'éducation primaire dans les zones exposées à l'insécurité alimentaire et sur l'appui alimentaire et nutritionnel des personnes touchées par le VIH. Le PAM et le Ministère de l'éducation collaborent depuis 1980 pour développer l'alimentation scolaire.

<sup>7</sup> Gouvernement kényan. 2012. *Second Medium Term Plan, 2013–2017*. Nairobi.

<sup>8</sup> Banque mondiale. 2007. *Gender and Economic Growth in Kenya: Unleashing the Power of Women*. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/6810>.

<sup>9</sup> Bureau national des statistiques du Kenya. Kenya Demographic and Health Survey, 2008–2009. Nairobi.

<sup>10</sup> *Eur. J. Clin. Nutr.*, 58(4): 681–91.

12. L'évaluation du portefeuille de pays pour 2011<sup>11</sup> a montré que les repas scolaires contribuaient à renforcer la fréquentation, le degré d'instruction et l'achèvement des études, en particulier chez les filles, et recommandé un meilleur accès à l'eau et l'installation de latrines, des repas plus nutritifs, et une synergie renforcée avec les interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR).
13. Mené par le Gouvernement, le programme de repas scolaires issus de la production locale consiste à transférer des fonds aux écoles pour que les comités de parents et d'enseignants puissent acheter les aliments au niveau local, garantissant ainsi la prise en charge communautaire et la durabilité; ce programme concerne aujourd'hui 760 000 élèves dans 12 comtés de zones semi-arides. Le PAM élabore son modèle en tenant compte des problèmes que pose le passage aux transferts monétaires en matière de capacités, d'efficacité, de transparence et d'obligation redditionnelle, surtout dans les zones arides.
14. L'évaluation du portefeuille de pays a recommandé que la composante relative au VIH soit axée sur les ménages exposés à l'insécurité alimentaire, avec des stratégies claires de transfert des responsabilités, mais les pénuries de ressources restreignent de plus en plus l'appui du PAM. L'évaluation à mi-parcours<sup>12</sup> a recommandé que le PAM confie la gestion de la nutrition clinique à des parties prenantes expertes. Selon de nouvelles directives, un soutien sanitaire sera intégré dans le Programme national de gestion intégrée de la malnutrition aiguë. De la même façon, le PAM est en train d'intégrer son soutien dans l'IPSR 200294.
15. Le PAM soutient le secteur agricole depuis 30 ans en achetant des produits alimentaires locaux. L'initiative pilote Achats au service du progrès 2009–2013 visait à maximiser les bénéfices des petits exploitants, notamment les femmes. La sensibilisation à la problématique hommes-femmes a renforcé la participation des femmes aux réunions des organisations paysannes, aux postes de direction et aux négociations de contrats, et leur a permis de louer des terres supplémentaires tout en encourageant les hommes à accorder à leur épouse le droit d'utilisation des terres. À la suite d'une évaluation du programme de repas scolaires issus de la production locale, le PAM et ses partenaires ont commencé à rapprocher les agriculteurs des écoles et d'autres marchés; l'évaluation par le PAM de l'initiative Achats au service du progrès éclairera à l'avenir la mise en œuvre des activités.

---

## ORIENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS

16. La stratégie de pays 2013–2017 pour le Kenya prévoit de passer de la prestation de services au renforcement de la capacité à lutter contre la faim. Le programme de pays 200680 est conforme à la Constitution de 2010, au plan à moyen terme 2013–2017 du Gouvernement et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2014–2018. Fruit de consultations et de partenariats avec les communautés, les partenaires de développement et le secteur privé, ce programme de pays complète l'IPSR 200294 et le cadre établi par le Kenya pour mettre un terme aux situations d'urgence liées à la sécheresse (Ending Drought Emergencies); il contribue en outre à la réalisation des objectifs du

---

<sup>11</sup> WFP/EB.2/2011/6-D.

<sup>12</sup> PAM. 2012. Decentralized Operation Evaluation Kenya Country Programme 106680.

Millénaire pour le développement (OMD) 1 à 5<sup>13</sup> et des Objectifs stratégiques 3 et 4<sup>14</sup>. La note 2A a été attribuée au programme de pays 200680 au titre du marqueur de l'égalité des sexes<sup>15</sup>.

17. Le programme de pays englobe quatre composantes d'appui, dont les objectifs sont les suivants:

- La composante 1 – Développement des capacités des structures gouvernementales décentralisées – vise à renforcer la capacité des institutions nationales et des administrations des comtés d'évaluer et d'analyser l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, de s'y préparer et d'y faire face (Objectif stratégique 3 du PAM).
- La composante 2 – Appui au programme national de repas scolaires – met à profit les réussites du programme de repas scolaires issus de la production locale au Kenya et poursuit les investissements pour améliorer sa mise en œuvre et son extension durable. Le PAM appuiera les efforts nationaux dans les zones arides où les capacités nationales restent limitées, les disparités au niveau des taux de scolarisation et de fréquentation sont les plus fortes, et l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont élevées<sup>16</sup> (Objectif stratégique 4 du PAM).
- La composante 3 – Accès des petits exploitants aux marchés agricoles et création de liens entre eux – s'attache à tirer parti des investissements et des réalisations effectués dans le cadre de l'initiative pilote Achats au service du progrès. L'objectif sera d'améliorer la capacité des petits exploitants à commercialiser leur production, principalement des céréales; d'utiliser le pouvoir d'achat du PAM pour relier les petits exploitants aux marchés; et de favoriser l'autonomisation économique des femmes et des hommes (Objectif stratégique 3 du PAM).
- La composante 4 – Améliorer les effets directs en matière de nutrition pour les groupes vulnérables en soutenant plus fermement le Plan d'action national pour la nutrition – vise à lutter contre la malnutrition chronique à plus long terme, en contribuant à prévenir les carences en micronutriments et en améliorant l'éducation nutritionnelle et les cadres d'action (Objectif stratégique 4 du PAM).

## **Composante 1: Développement des capacités des structures gouvernementales décentralisées**

18. Les administrations des comtés ont besoin d'aide pour parvenir à se doter des compétences spécialisées nécessaires pour pouvoir planifier et coordonner des interventions de lutte contre l'insécurité alimentaire aiguë et chronique. Cette composante était l'IPSR 200294, qui vise le secours et le redressement dans les zones arides et semi-arides. Le PAM s'associera aux groupes sectoriels et aux groupes directeurs dans les comtés et à l'Autorité nationale de gestion de la sécheresse afin de renforcer les capacités de préparation et d'intervention contre

<sup>13</sup> OMD 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim; OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous; OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; OMD 4: Réduire la mortalité infantile; OMD 5: Améliorer la santé maternelle.

<sup>14</sup> Objectif stratégique 3 – Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels; Objectif stratégique 4 – Réduire la dénutrition et rompre le cycle intergénérationnel de la faim.

<sup>15</sup> <https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>.

<sup>16</sup> Le soutien à l'alimentation scolaire améliorera également la nutrition des enfants en âge de fréquenter l'école primaire, en prévenant les carences en micronutriments par des repas plus nutritifs au titre de la composante 3, et en reliant le programme pris en charge par le pays à la production agricole locale au titre de la composante 4.

la faim à court et à long terme par le biais d'une assistance technique, d'une formation et d'une supervision concernant:

- analyse des risques, réduction des risques de catastrophe, planification des interventions d'urgence et cartographie des parties prenantes en intégrant la problématique hommes-femmes;
  - évaluations de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et études de marché;
  - systèmes d'alerte rapide;
  - analyse des données sur les marchés pour éclairer la prise de décisions concernant les mesures à prendre pour répondre aux besoins alimentaires des groupes vulnérables;
  - systèmes de gestion, d'entreposage et de distribution des produits alimentaires, notamment appui aux achats, à la logistique et à la gestion des entrepôts, afin que les comtés puissent établir leurs propres mécanismes d'intervention face aux besoins alimentaires à court terme; et
  - intégration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les plans de développement et les mécanismes d'intervention.
19. Les comtés seront classés par priorité en fonction des évaluations de l'insécurité alimentaire et des besoins en capacités, et de leurs plans de développement intégrés, en consultation avec les administrations des comtés. Des capacités améliorées en matière d'identification des groupes vulnérables permettront d'intégrer les populations exposées à la vulnérabilité chronique et bénéficiant de l'assistance du PAM dans les filets de protection sociale du Gouvernement.

## **Composante 2: Appui au programme national de repas scolaires**

20. Fort de 30 ans d'expérience et d'engagement auprès du Gouvernement, le PAM est exceptionnellement bien placé pour favoriser le développement durable du programme de repas scolaires issus de la production locale. Son apport de produits alimentaires aux écoles diminuera à mesure que les responsabilités seront transférées.
21. La gestion du DPE est déléguée aux comtés. Le PAM apportera une assistance technique au Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie pour planifier, gérer et établir le budget du programme de repas scolaires issus de la production locale, et formera le personnel des bureaux de l'éducation des comtés à la planification et à la gestion de l'alimentation scolaire dans les centres de développement de la petite enfance.
22. Le PAM continuera d'aider les enfants d'âge préscolaire et les écoliers du primaire vivant dans les zones arides et les implantations sauvages de Nairobi, où les capacités du Gouvernement sont faibles et où les repas scolaires sont essentiels pour les enfants. Les enfants recevront un repas chaud à midi 195 jours de classe par an pour stimuler la fréquentation scolaire et améliorer les régimes alimentaires: ce repas comprendra des céréales, des légumes secs, de l'huile végétale enrichie et du sel iodé pour fournir 30 pour cent de l'apport énergétique journalier recommandé (voir le tableau 2). Le PAM distribuera des micronutriments en poudre, notamment dans les zones arides (voir la composante 4). Dans les établissements préscolaires, des rations de Supercereal seront ajoutées. Les écoles seront encouragées à fournir de la viande, du lait et des légumes – pour accroître la valeur nutritionnelle des repas et diversifier l'alimentation – et à aménager des potagers. En zone urbaine, dans les écoles situées dans des implantations sauvages, où il est plus facile d'obtenir des aliments frais et où la gestion de la chaîne d'approvisionnement pose moins de problèmes, le PAM étudiera la possibilité d'augmenter le nombre de groupes d'aliments dans les repas scolaires. Dans les zones arides plus sensibles, le PAM procédera à des analyses et

à des tests plus poussés sur d'autres assortiments alimentaires potentiels, en vue de diversifier davantage les régimes et d'accroître la valeur nutritionnelle des repas scolaires.

23. Le modèle national du programme de repas scolaires issus de la production locale, qui s'appuie sur des transferts monétaires, nécessite des ajustements pour pouvoir être étendu aux zones arides: le PAM, ses partenaires et le Gouvernement faciliteront la transition au moyen d'une stratégie révisée et d'un modèle opératoire. Les comtés sélectionnés pour la transition passeront à un modèle de distribution d'espèces financé par le PAM pendant une année scolaire (voir le tableau 1b). Une évaluation sera effectuée après un an. Le transfert complet de la responsabilité des programmes d'alimentation relevant des initiatives de développement de la petite enfance est prévu pour 2016.
24. Pour les transferts monétaires, le coût moyen d'un repas est estimé à 0,15 dollar pour les zones arides compte tenu du suivi des effets directs en matière de sécurité alimentaire. Le calcul du coût des repas scolaires dans les comtés tient compte du fait que le prix des produits alimentaires s'accroît en proportion de la distance par rapport aux marchés. Les écoles bénéficiant de transferts monétaires devront fournir les mêmes aliments que la ration des repas scolaires.
25. Les cuisiniers et le personnel scolaire recevront une formation sur la nutrition, l'hygiène et la gestion des produits alimentaires. Avec le concours des Ministères de la santé et de l'eau, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ainsi que des parents et des communautés, le PAM travaillera à développer la formation et la sensibilisation à la santé, à l'hygiène, à la nutrition et à la protection, et appuiera la mise en œuvre de directives nationales concernant les méthodes sûres de préparation et de stockage des aliments, et la mise en place d'une cuisine et d'installations d'entreposage adéquates, y compris des fourneaux à bon rendement énergétique.
26. Le PAM et ses partenaires veilleront à améliorer l'accès à l'eau salubre, l'assainissement et le déparasitage. La prise de conscience de la nécessité d'éduquer tous les enfants, le fait d'investir dans des installations sanitaires séparées pour les filles et les garçons, et l'organisation de formations sur la protection dans les écoles résoudront en partie les problèmes qui compromettent l'assiduité des filles.

### **Composante 3: Accès des petits exploitants aux marchés agricoles et création de liens entre eux**

27. En s'appuyant sur l'initiative pilote Achats au service du progrès, le PAM permettra à 21 000 petits exploitants membres de 300 organisations d'entrer dans le système de marché de façon compétitive, grâce à la demande générée par le PAM et par le programme de repas scolaires issus de la production locale ainsi qu'aux plateformes commerciales émergentes telles que les systèmes de récépissés d'entrepôt. Le fait d'associer l'alimentation scolaire à la production agricole locale stimulera l'amélioration des pratiques de production chez les petits paysans et promouvra la durabilité et la prise en charge communautaire.
28. Le PAM collaborera avec le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les partenaires coopérants dans les zones où la production est excédentaire. Des activités de sensibilisation seront menées par l'intermédiaire des organisations d'agriculteurs et de négociants. Les groupements d'agriculteurs qui gèrent les avoirs créés au titre de la composante redressement de l'IPSR 200294 et les ménages n'ayant plus besoin de l'appui du PAM dans ce domaine auront la priorité. Les organisations obtenant de bons résultats sortiront progressivement du programme et pourront devenir des fournisseurs réguliers du PAM.

29. Le PAM soutiendra les technologies de manutention post-récolte qui atténuent le risque d'aflatoxines avec l'aide de la FAO, et aidera les administrations des comtés à constituer des réserves de céréales et à acheter des produits alimentaires aux petits exploitants.
30. Le PAM promouvra la participation des femmes dans les associations paysannes, les achats auprès de commerçantes, et les modules de formation sur la problématique hommes-femmes et les fonctions de direction; il exigera également que les femmes soient signataires ou cosignataires des comptes bancaires.

#### **Composante 4: Améliorer les effets directs en matière de nutrition pour les groupes vulnérables en soutenant plus fermement le Plan d'action national pour la nutrition**

31. Le PAM soutiendra la politique nationale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle de 2011, le Plan d'action national pour la nutrition (2012–2017) et le Plan d'exécution de la Stratégie nationale de santé scolaire (2011–2015), en transposant notamment les interventions touchant les micronutriments à plus grande échelle. Conformément à l'action du mouvement Renforcer la nutrition, il aidera le Ministère de la santé et les administrations des comtés à veiller à ce que la nutrition soit prise en compte lors de la planification ainsi que du suivi et de l'évaluation. Le Programme et l'UNICEF contribueront à la nomination d'un responsable et d'un conseiller en nutrition pour le mouvement Renforcer la nutrition, afin d'assurer la coordination avec les programmes nationaux.
32. Le PAM promouvra la diversité du régime alimentaire, l'enrichissement des aliments et la supplémentation des repas scolaires en vitamines et en minéraux, conformément à la politique nationale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il entend transposer à plus grande échelle son initiative pilote sur les micronutriments en poudre pour les enfants âgés de 5 à 14 ans et vivant dans les zones arides et les bidonvilles, afin d'améliorer leur état nutritionnel et de réduire l'anémie, et préconisera l'emploi des micronutriments en poudre dans le programme de repas scolaires issus de la production locale.
33. Le Ministère de l'éducation et le PAM établiront des normes minimales pour les repas scolaires et intégreront dans le programme du primaire les thèmes de la santé et de la nutrition, conformément au Plan d'action pour la nutrition. Avec l'aide de ses partenaires, le PAM promouvra l'éducation nutritionnelle auprès des élèves, des parents et des communautés, dont ceux qui participent aux programmes Espèces pour la création d'avoins dans le cadre de l'IPSR 200294. Cette intervention prévoit également de traiter la malnutrition aiguë et de prévenir la malnutrition chronique.
34. En 2013, l'enrichissement de la farine est devenu obligatoire: le Ministère de la santé a donc demandé au PAM de l'appuyer dans les moulins de petite et de moyenne dimension pour aider les populations rurales qui n'ont pas accès à la farine vendue dans le commerce. Des techniciens élaboreront une stratégie en consultation avec le Ministère de la santé et le Ministère de l'industrie et du développement des entreprises, et le programme de pays devra peut-être être révisé en conséquence.

<b>TABLEAU 1a: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES, PAR COMPOSANTE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PAYS 200680*</b>			
	<b>Garçons</b>	<b>Filles</b>	<b>Total</b>
Composante 2 – repas scolaires	602 000	513 000	<b>1 115 000</b>
Composante 4 – nutrition	435 000	370 000	<b>805 000</b>
<b>TOTAL**</b>	<b>602 000</b>	<b>513 000</b>	<b>1 115 000</b>

\* Sur la base des estimations du nombre de nouveaux élèves scolarisés en classe 1 chaque année, et d'une combinaison i) des données démographiques concernant la tranche d'âge en 2013; et ii) de ratios filles/garçons réalistes dans les comtés arides (44 pour 56 en 2013).

\*\* Les enfants recevant des micronutriments en poudre dans le cadre de l'alimentation scolaire ne sont pas comptabilisés deux fois.

<b>TABLEAU 1b: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE</b>						
		<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Composante 2 – repas scolaires*	En nature	775 000	726 000	526 000	484 000	410 000
	En espèces**	40 000	65 000	51 000	53 000	83 000
<b>Total partiel</b>		<b>815 000</b>	<b>791 000</b>	<b>577 000</b>	<b>537 000</b>	<b>493 000</b>
Composante 4 – nutrition***	Micronutriments en poudre	300 000	500 000	577 000	537 000	493 000
	<b>Total partiel</b>	<b>300 000</b>	<b>500 000</b>	<b>577 000</b>	<b>537 000</b>	<b>493 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>815 000</b>	<b>791 000</b>	<b>577 000</b>	<b>537 000</b>	<b>493 000</b>

\* Une augmentation annuelle des taux de scolarisation de 2 pour cent est prise en compte pour estimer le nombre de bénéficiaires prévus. Ceux-ci sont ventilés par sexe en fonction d'un ratio de 46 filles pour 53 garçons.

\*\* Les chiffres représentent les effectifs scolaires des comtés prioritaires pour le transfert des responsabilités à la fin de l'année civile: Isiolo en 2014, Pokot Est et Nord en 2015, Tana River en 2016, Samburu en 2017 et Marsabit en 2018.

\*\*\* Les micronutriments en poudre sont uniquement distribués aux écoliers du primaire.

Toutes les écoles de type DPE seront prises en charge par les comtés avant la fin de 2015.

<b>TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE/TRANSFERT PAR COMPOSANTE (en grammes/personne/jour)</b>				
	<b>Composante 2 – repas scolaires</b>			<b>Composante 4 – nutrition (micronutriments en poudre)</b>
	<b>École primaire (en nature)</b>	<b>École primaire (en espèces)</b>	<b>Maternelle</b>	
Céréales	150		100	
Légumes secs	40		20	
Huile végétale	5		5	
Sel	3		3	
Supercereal			40	
Micronutriments en poudre				0,4
Espèces ( <i>en dollars/personne/jour</i> )		0,15		
<b>TOTAL</b>	<b>198</b>	<b>0,15</b>	<b>168</b>	<b>0,4</b>
Kcal/jour	703		612	
Nombre de jours d'alimentation par an	195	195	195	195

## GESTION, SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

35. Le PAM et le Gouvernement s'accorderont sur les responsabilités, conformément au PNUAD. Les groupes de travail interorganisations coordonneront leurs activités avec les ministères et les organismes des Nations Unies.
36. L'appui aux capacités de coordination des comtés prévu par la composante 1 sera assuré par le biais du Ministère de la décentralisation et de la planification. Les plans du PAM et des administrations des comtés seront établis à partir des évaluations des besoins en capacités; la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi au moyen d'indicateurs de succès et de produits.
37. L'Unité de la santé, de la nutrition et des repas scolaires du Ministère de l'éducation assurera l'alimentation scolaire, qui sera évaluée tous les trois mois dans le cadre de réunions du comité d'examen ou de missions conjointes de suivi. Le ministère soumettra le programme à un audit et établira des rapports pour le PAM. L'alimentation scolaire sera gérée au niveau des comtés par des bureaux chargés de l'enseignement situés dans les zones arides, et par les services municipaux responsables dans les implantations sauvages. Des comités de gestion des établissements scolaires supervisent les activités d'alimentation scolaire, y compris les contributions des communautés. Le PAM étendra son système pilote de retour d'information pour assurer le respect de l'obligation redditionnelle.
38. Le PAM continuera de soutenir le ministère en mettant à sa disposition des capacités de suivi, de gestion des données et d'établissement de rapports. Chaque trimestre, le ministère rendra compte aux parties prenantes de l'utilisation des intrants et de la réalisation des produits; le PAM regroupera ces informations pour mesurer les progrès accomplis. L'approche systématique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (cadre SABER) soutiendra des stratégies visant à améliorer la qualité et la durabilité de l'alimentation scolaire.

39. Les liaisons établies avec les marchés au titre de la composante 3 seront coordonnées par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche; au niveau des comtés, les bureaux de l'agriculture s'en chargeront. Le système de S&E et d'établissement de rapports élaboré pour l'initiative Achats au service du progrès sera adapté. Des enquêtes annuelles suivront le renforcement des capacités au sein des organisations paysannes. La composante 4 sera coordonnée avec les Ministères de la santé et de l'éducation, et sera guidée par un comité national de la santé scolaire.
40. Une étude de référence réalisée en 2014 établira l'état des indicateurs de succès, et une analyse portant sur les transferts monétaires en faveur des écoles sera effectuée à la fin de la première année. Une évaluation à mi-parcours en 2016 permettra au besoin d'affiner la mise en œuvre et étiera l'évaluation à mi-parcours du PNUAD.
41. Les produits alimentaires correspondant à la composante 2 seront achetés localement dans la mesure du possible. Le PAM promouvra les achats auprès d'organisations paysannes, au titre de la composante 3 et du programme de repas scolaires issus de la production locale, et facilitera la manutention des produits alimentaires dans les ports et pendant le transport. Le Gouvernement supportera 50 pour cent des coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention jusqu'à ce que le programme de repas scolaires issus de la production locale prenne le relais.

---

## GESTION DES RISQUES

42. Les risques contextuels comprennent le processus de décentralisation et de réorganisation ministérielle. Si des sécheresses et des inondations menacent le programme de pays 200680, les besoins supplémentaires seront pris en charge par l'IPSR 200294.
43. Le programme de pays 200680 requiert un financement pluriannuel prévisible pour que le renforcement des capacités s'inscrive dans la durée: à cette fin, le PAM travaillera avec les donateurs actuels et nouera des contacts avec des donateurs non habituels.
44. Le Gouvernement doit investir dans les capacités administratives et législatives des comtés; comme cela pourrait peser lourdement sur les crédits budgétaires d'autres secteurs, le PAM soutiendra l'Unité de la santé, de la nutrition et des repas scolaires du Ministère de l'éducation en préconisant que les ressources affectées aux programmes de repas scolaires soient transférées au Gouvernement.
45. Les risques programmatiques englobent le contrôle de la qualité des produits alimentaires, notamment par rapport aux aflatoxines; le PAM continuera de sensibiliser les fournisseurs aux risques liés aux aflatoxines.

---

## CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ

46. Le conflit somalien affecte le Kenya: de futurs assauts seront probablement menés contre des cibles militaires, avec les risques que cela comporte pour le personnel du PAM, et les armes légères sont monnaie courante dans la région du Nord-Est.
47. L'approche consistant à "ne pas nuire" garantira que l'assistance du PAM ne compromettra pas la sécurité, la dignité ou l'intégrité des bénéficiaires. Pour ce faire, il faut prévoir des stratégies d'exécution sans exclusive qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

48. Les comtés situés dans les zones arides et semi-arides sont souvent le théâtre de violences pastorales et de combats intertribaux. Le système de niveaux d'insécurité des Nations Unies place ces comtés au niveau 4 (risque substantiel), et d'importantes mesures d'atténuation des risques doivent être prises<sup>17</sup>. Dans d'autres parties du Kenya, l'insécurité est fixée au niveau 2 (risque faible) ou 3 (risque modéré).
49. Dans tout le Kenya, la sécurité du personnel et des avoirs constitue toujours un défi. Le PAM doit atténuer certaines menaces pesant sur ses activités, en investissant dans des équipements, des gardes et la formation de son personnel. Les installations et le personnel du PAM respectent les Normes minimales de sécurité opérationnelle.

---

<sup>17</sup> Des escortes policières sont requises pour le personnel du PAM qui exécute des activités sur le terrain en dehors des zones urbaines.

## ANNEXE I-A

<b>VENTILATION DES COÛTS DU PROJET</b>			
	<b>Quantité (en tonnes)</b>	<b>Valeur (en dollars)</b>	<b>Valeur (en dollars)</b>
<b>Produits alimentaires</b>			
Céréales	67 345	30 464 871	
Légumes secs	17 958	8 608 978	
Huile et matières grasses	2 245	2 807 257	
Aliments composés et mélanges	1 840	919 309	
Autres	1 555	4 158 774	
<b>Total, produits alimentaires</b>	<b>90 943</b>	<b>46 959 189</b>	
Transport extérieur		5 988 177	
Transport terrestre, entreposage et manutention		9 463 543	
Autres coûts opérationnels directs		13 355 587	
<b>Produits alimentaires et coûts connexes<sup>1</sup></b>		<b>75 766 497</b>	<b>75 766 497</b>
Espèces et bons		6 822 114	
Coûts connexes		1 665 660	
<b>Espèces et bons, et coûts connexes</b>		<b>8 487 774</b>	<b>8 487 774</b>
<b>Développement et augmentation des capacités</b>		<b>15 988 724</b>	<b>15 988 724</b>
Coûts opérationnels directs			100 242 995
Coûts d'appui directs <sup>2</sup> (voir l'annexe I-B)			20 391 755
<b>Total, coûts directs du projet</b>			<b>120 634 750</b>
Coûts d'appui indirects (7,0%) <sup>3</sup>			8 444 432
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>129 079 182</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation; le contenu peut varier.

<sup>2</sup> Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

<sup>3</sup> Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

## ANNEXE I-B

<b>COÛTS D'APPUI DIRECTS (en dollars)</b>	
<b>Dépenses de personnel et frais connexes</b>	
Administrateurs	7 241 982
Agents des services généraux	3 517 580
Prime de danger et indemnités locales	682 420
<b>Total partiel</b>	<b>11 441 982</b>
<b>Coûts récurrents et autres</b>	3 092 016
<b>Dépenses d'équipement</b>	840 647
<b>Sécurité</b>	1 567 864
<b>Voyages et transports</b>	3 264 246
<b>Études préalables, évaluations et suivi <sup>1</sup></b>	185 000
<b>TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>20 391 755</b>

## ANNEXE I-C

<b>TRANSFERTS, PAR COMPOSANTE</b>					
	<b>Composante 1</b>	<b>Composante 2</b>	<b>Composante 3</b>	<b>Composante 4</b>	<b>Total</b>
Transferts de vivres (en tonnes)	-	90 736	-	207	<b>90 943</b>
Transferts de vivres (en dollars)	-	42 962 175	-	3 997 014	<b>46 959 189</b>
Transferts monétaires (en dollars)	-	6 822 114	-	-	<b>6 822 114</b>
Développement et augmentation des capacités (en dollars)					<b>15 988 724</b>

<sup>1</sup> Représente les coûts estimés lorsque ces activités sont effectuées par des tierces parties. Si les activités sont effectuées par les fonctionnaires du bureau de pays, les coûts entrent dans les catégories Dépenses de personnel et frais connexes et Voyages et transports.

## ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Projets d'effet direct du PNUAD	Projets d'indicateur d'effet direct du PNUAD
<p><b>Effet direct 1.3: Décentralisation et responsabilisation</b></p> <p>D'ici à 2017, le Kenya mène à bien un processus de décentralisation participative qui est bien compris par les parties prenantes, correctement coordonné et équitablement doté de ressources pour fournir des services accessibles et de qualité; les institutions décentralisées ont les compétences juridiques, financières et techniques voulues et elles sont bien gérées, efficaces et responsables; et les ressources sont gérées de manière transparente, équitable, efficace et efficiente à tous les niveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion des budgets des comtés approuvés par le Contrôleur du budget comme étant conformes aux obligations juridiques et constitutionnelles</li> <li>➤ Proportion du grand public ayant le sentiment de bien comprendre le système gouvernemental décentralisé et son fonctionnement au niveau du pays et des comtés</li> <li>➤ Proportion des administrations de comtés sélectionnées qui appliquent pleinement leur plan de développement intégré</li> </ul>
<p><b>Effet direct 2.1: Éducation et apprentissage</b></p> <p>D'ici à 2018, le Kenya se dote d'un secteur de l'éducation résilient, qui permet d'inculquer aux citoyens les connaissances pertinentes, les valeurs nationales et les compétences professionnelles qui correspondent aux attentes du marché de l'emploi et aux nouveaux besoins en matière de développement national; d'un système éducatif équitable et de qualité, qui est fondé sur les droits, soucieux de l'égalité des sexes et doté de ressources suffisantes, qui englobe tous les niveaux et tous les modes d'enseignement et garantit la participation des administrations des comtés, des communautés et des apprenants, et encourage le partenariat avec le secteur privé et la société civile; et d'un système de gestion, notamment financière, de l'éducation qui est intégré, transparent, efficient et décentralisé, et qui garantit que la planification et la gestion des activités dans ce secteur sont fondées sur des données probantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion d'élèves en 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années de primaire (Std 3 et 6) et en 2<sup>ème</sup> année du secondaire (Form 2) ayant acquis les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul</li> <li>➤ Taux de passage a) du niveau de développement de la petite enfance au primaire; b) du primaire au secondaire; et c) du secondaire vers le tertiaire ou l'enseignement supérieur</li> <li>➤ Part des dépenses publiques consacrées à l'éducation dans le PIB</li> <li>➤ Proportion des recommandations figurant dans l'Aide-mémoire de l'évaluation annuelle conjointe du secteur de l'éducation qui ont été appliquées</li> </ul>
<p><b>Effet direct 2.2: Santé, eau, assainissement et hygiène, nutrition et lutte contre le VIH</b></p> <p>D'ici à 2018, la morbidité et la mortalité diminuent sensiblement au Kenya, la survie maternelle, néonatale et infantile s'améliore, la malnutrition et la prévalence des grandes maladies endémiques et épidémiques (paludisme, tuberculose) reculent, et la croissance démographique se stabilise; le système de santé, accessible à tous, est de qualité et réactif</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre total de décès par an pour 100 000 habitants</li> <li>➤ Taux de mortalité maternelle</li> <li>➤ Taux de mortalité infantile</li> <li>➤ Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</li> <li>➤ Prévalence du VIH</li> <li>➤ Taux de retard de croissance</li> <li>➤ Taux d'émaciation</li> </ul>
<p><b>Effet direct 2.3: Protection sociale</b></p> <p>D'ici à 2018, la politique et les stratégies de protection sociale du Kenya garantissent au Gouvernement un rôle de chef de file efficace, la pérennité des réalisations, et la promotion de l'innovation et de l'apprentissage; et les systèmes de protection sociale sont intégrés, dotés de ressources suffisantes, bien coordonnés, efficaces, efficients et viables à l'échelle du pays et des comtés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Part du financement de la protection sociale assurée par des systèmes gouvernementaux</li> <li>➤ Proportion de la population cible ayant accès à la protection sociale, par sexe et par comté</li> <li>➤ % des membres de ménages bénéficiaires âgés de 4 à 17 ans qui sont scolarisés</li> <li>➤ Nombre de programmes de protection sociale gérés par le gouvernement</li> <li>➤ Temps nécessaire à la mise en place des interventions de protection sociale pendant et après les situations d'urgence</li> </ul>

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE	
Projets d'effet direct du PNUAD	Projets d'indicateur d'effet direct du PNUAD
<p><b>Effet direct 3.2: Secteurs de la production et des services et commerce</b></p> <p>D'ici à 2018, les secteurs de la production et des services au Kenya (finances, agriculture, tourisme, industrie manufacturière, industrie extractive, commerce) et leurs chaînes de valeur ont opéré la transition vers une économie verte, participative, conduite par les petites et moyennes entreprises (PME) et le secteur privé, durable, respectueuse de l'environnement, diversifiée, innovante sur le plan technologique, axée sur l'exportation, et concurrentielle sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Valeur ajoutée de l'agriculture, en % du PIB</li> <li>➤ Contribution des PME au PIB, en %, selon que le chef d'entreprise est une femme, un homme ou un jeune</li> <li>➤ Variation des termes de l'échange</li> </ul>
<p><b>Effet direct 4.2: Systèmes en faveur de la sécurité et de la résilience des communautés</b></p> <p>D'ici à 2018, les comtés et les communautés sont en mesure de prévoir et de prévenir les catastrophes et les situations d'urgence et d'intervenir efficacement pour y faire face</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réduction du nombre de moyens d'existence perdus en raison de catastrophes et de situations d'urgence</li> <li>➤ Réduction du nombre de déplacements résultant de catastrophes et de situations d'urgence</li> <li>➤ Réduction (en %) du nombre de ménages ayant besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle lors de situations d'urgence</li> </ul>
Indicateurs transversaux	
Résultats	Indicateurs
<p><b>Problématique hommes-femmes</b></p> <p>Amélioration de l'égalité entre les sexes et autonomie accrue des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion de femmes bénéficiaires exerçant des responsabilités au sein des comités de gestion de projet</li> </ul> <p>Cible: &gt;50 %</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion de femmes membres de comités de gestion de projet ayant reçu une formation sur les modalités de distribution de vivres, d'espèces ou de bons</li> </ul> <p>Cible: &gt;60 %</p>
<p><b>Protection et responsabilité à l'égard des populations touchées</b></p> <p>Fourniture et utilisation de l'assistance du PAM dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité, de transparence et de respect de la dignité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité en lien avec les sites des programmes du PAM</li> </ul> <p>Cible: 100 %</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme</li> </ul> <p>Cible: 90 %</p>
<p><b>Partenariats</b></p> <p>Coordination des interventions d'assistance alimentaire et mise en place et maintien de partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion des activités du projet exécutées avec des partenaires complémentaires</li> </ul> <p>Cible: à déterminer</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fonds complémentaires fournis par des partenaires</li> </ul> <p>Cible: à déterminer</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'organisations partenaires fournissant des intrants complémentaires</li> </ul> <p>Cible: à déterminer</p>

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<b>Composante 1: Développement des capacités des structures gouvernementales décentralisées</b>		
<b>Objectif stratégique 3: Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels</b>		
<b>Objectif du programme de pays:</b> Renforcer la capacité du gouvernement et des administrations des comtés à diriger la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crises, l'analyse de la sécurité alimentaire, la planification, l'établissement des budgets, la programmation et l'intégration dans les plans de développement et les budgets des comtés		
<b>Effet direct 1.1</b> Renforcement de la capacité des pays, des communautés et des institutions en matière de réduction des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indice de capacité nationale Valeur de référence: à déterminer Cible: indice en hausse par rapport à l'évaluation initiale</li> </ul>	<p>Le contexte politique et les conditions de sécurité sont favorables</p> <p>Le gouvernement et les administrations des comtés bénéficient d'un financement stable</p>
<b>Produit 1.1.1</b> Systèmes nationaux de suivi de l'évolution de la sécurité alimentaire et de la nutrition renforcés	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'homologues gouvernementaux formés à la collecte et à l'analyse des données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle Cible: 750</li> <li>➤ Nombre de rapports de suivi sur la sécurité alimentaire et la nutrition établis avec l'aide du PAM Cible: 20</li> </ul>	
<b>Produit 1.1.2</b> Appui fourni aux filets de sécurité nationaux concernant la sécurité alimentaire, la nutrition, l'éducation et la contribution globale au renforcement de la résilience	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type Cible: 4</li> <li>➤ Nombre de personnes formées, par sexe et type de formation Cible: 750</li> </ul>	
<b>Produit 1.1.3</b> Capacité de gestion des situations d'urgence mise en place et soutenue <sup>1</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type Cible: 6</li> <li>➤ Nombre de personnes formées, par sexe et type de formation Cible: 750</li> </ul>	

<sup>1</sup> Il s'agit du produit D prévu au titre de l'effet direct 1.4 relevant de l'Objectif stratégique 1. Toutefois, bien qu'aucune intervention d'urgence ne soit prévue au titre de cette composante, les produits issus du développement des capacités en matière de préparation et d'intervention en cas de crise sont le plus précisément mesurés par les indicateurs relatifs au produit D.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<b>Composante 2: Appui au programme national de repas scolaires</b>		
<b>Objectif stratégique 4: Réduire la dénutrition et rompre le cycle intergénérationnel de la faim</b>		
<b>Objectifs du programme de pays:</b> Appui technique au Programme de repas scolaires issus de la production locale lors de la fourniture de repas scolaires dans les zones arides où les capacités nationales sont limitées et les disparités en matière de scolarisation et de fréquentation, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont élevées		
<b>Effet direct 2.1</b> Amélioration de l'équité d'accès et de recours à l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taux de scolarisation des filles et des garçons: variation annuelle moyenne Valeur de référence: 9 % Cible: 4 %</li> <li>➤ Taux de fréquentation dans les écoles primaires appuyées par le PAM Valeur de référence: 86 % Cible: 80 %</li> <li>➤ Ratio filles/garçons parmi les enfants dans les écoles primaires appuyées par le PAM Valeur de référence: 0,8 Cible: 1</li> </ul>	Les conditions de sécurité sont propices à la promotion de la scolarisation, de l'assiduité et de l'apprentissage  Des installations adéquates sont disponibles, en particulier pour les filles
<b>Produit 2.1.1</b> Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu Cible: 770 000</li> <li>➤ Quantité de produits alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la quantité prévue Cible: 34 637 tonnes</li> <li>➤ Montant des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu Cible: 1 165 517 dollars</li> <li>➤ Nombre d'écoles bénéficiant d'une assistance, en pourcentage du nombre prévu Cible: 1 731 écoles (100 %)</li> </ul>	Le financement disponible est suffisant pour permettre le bon fonctionnement de la filière d'approvisionnement  Le Gouvernement fournit en temps utile un financement de contrepartie adéquat
<b>Effet direct 2.2</b> Renforcement des capacités en vue d'un accroissement de la prise en charge de la lutte contre la dénutrition et de l'amélioration de l'accès à l'éducation aux niveaux national et communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indice de capacité nationale/initiative relative aux approches en faveur de l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation Cible: À déterminer - indice en hausse par rapport à l'évaluation initiale</li> </ul>	Le contexte politique et les conditions de sécurité sont favorables  Les administrations des comtés sont déterminées à assurer l'exécution des programmes, et elles disposent d'un financement/de ressources stables



## ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p><b>Produit 2.2.1</b> Conseils sur les politiques et appui technique fournis en vue d'améliorer la gestion de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'alimentation scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'agents publics formés par le PAM dans les domaines de la conception et de l'exécution de programmes nutritionnels et d'autres domaines en rapport avec la nutrition (techniques, stratégies, gestion), par sexe et type de formation Cible: 9 642</li> <li>➤ Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type Cible: 7</li> </ul>	
<p><b>Produit 2.2.2</b> Dispositifs et cadres réglementaires nationaux mis en place en matière de nutrition, d'alimentation scolaire et de filets de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de programmes d'alimentation scolaire élaborés avec l'appui du PAM Cible: 1</li> <li>➤ Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type Cible: à déterminer</li> </ul>	Des ressources suffisantes sont disponibles pour concevoir et mettre en œuvre les programmes
<p><b>Composante 3: Accès des petits exploitants aux marchés agricoles et création de liens entre eux</b></p>		
<p><b>Objectif stratégique 3: Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels</b> <b>Objectifs du programme de pays:</b> Développer la capacité des petits exploitants à commercialiser les produits agricoles; mobiliser le pouvoir d'achat du PAM pour les relier aux marchés, et appuyer leur émancipation économique</p>		
<p><b>Effet direct 3.1</b> Amélioration des débouchés permettant aux producteurs et aux commerçants d'écouler les produits agricoles et alimentaires aux niveaux régional, national et local</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion d'aliments achetés à des fournisseurs régionaux, nationaux et locaux, en pourcentage de ceux distribués par le PAM Valeur de référence: à déterminer Cible: 10 %</li> <li>➤ Proportion d'aliments achetés à des organisations de petits exploitants, en pourcentage des achats effectués aux niveaux régional, national et local Valeur de référence: à déterminer Cible: 10 %</li> </ul>	Les prix des denrées produites localement sont égaux aux prix paritaires à l'importation ou proches de ceux-ci
<p><b>Produit 3.1.1</b> Quantité accrue de produits alimentaires achetés par le PAM sur les marchés régionaux, nationaux et locaux et à de petits exploitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Quantité de produits alimentaires achetés au niveau local ou régional Cible: à déterminer</li> <li>➤ Quantité de produits alimentaires achetés localement à des organisations de petits exploitants Cible: 12 000 tonnes</li> <li>➤ Nombre d'organisations paysannes ayant bénéficié d'une formation sur l'accès aux marchés et le traitement après récolte Cible: 300</li> </ul>	<p>Les conditions météorologiques sont propices aux cultures</p> <p>Des intrants agricoles sont disponibles et accessibles aux agriculteurs</p>

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p><b>Produit 3.1.2</b> Quantité accrue de produits alimentaires vendus à des marchés structurés par des systèmes de regroupement de la production favorables aux petits exploitants</p>	<p>➤ Quantité de produits alimentaires vendus aux marchés par des organisations de petits exploitants, par sexe Cible: 16 000 tonnes</p>	<p>Les petits exploitants vendent des produits alimentaires par le biais de leurs organisations</p>
<p><b>Composante 4: Amélioration des effets directs en matière de nutrition pour les groupes vulnérables grâce à un appui accru au Plan d'action national pour la nutrition</b></p>		
<p><b>Objectif stratégique 4: Réduire la dénutrition et rompre le cycle intergénérationnel de la faim</b></p> <p><b>Objectifs du programme de pays:</b> Prévenir les carences en micronutriments, en particulier chez les enfants d'âge scolaire, en leur donnant accès à une assistance alimentaire et nutritionnelle; contribuer à améliorer l'apprentissage, la nutrition et la santé chez les enfants et les adolescents; renforcer la capacité du gouvernement et des administrations des comtés ainsi que des communautés à gérer et amplifier des programmes nutritionnels</p>		
<p><b>Effet direct 4.1</b> Réduction de la dénutrition, y compris des carences en micronutriments, chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants d'âge scolaire</p>	<p>➤ Nombre de jours de classe par mois au cours desquels les enfants ont reçu des aliments enrichis appartenant à au moins quatre groupes d'aliments, en pourcentage Cible: 80 %</p>	<p>La fourniture aux écoles, à titre expérimental, de micronutriments en poudre début 2014 est mise en œuvre avec succès et des enseignements sont tirés pour en appuyer la transposition à plus grande échelle dans le cadre du programme de pays</p>
<p><b>Produit 4.1.1</b> Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>➤ Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire, par activité, catégorie de bénéficiaire, sexe, produit alimentaire, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu Cible: 100 %</p> <p>➤ Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue Cible: 100 %</p> <p>➤ Quantité d'articles non alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la quantité prévue Cible: 100 %</p> <p>➤ Nombre d'écoles et de dispensaires bénéficiant d'une assistance, en pourcentage du nombre prévu Cible: 100 %</p>	



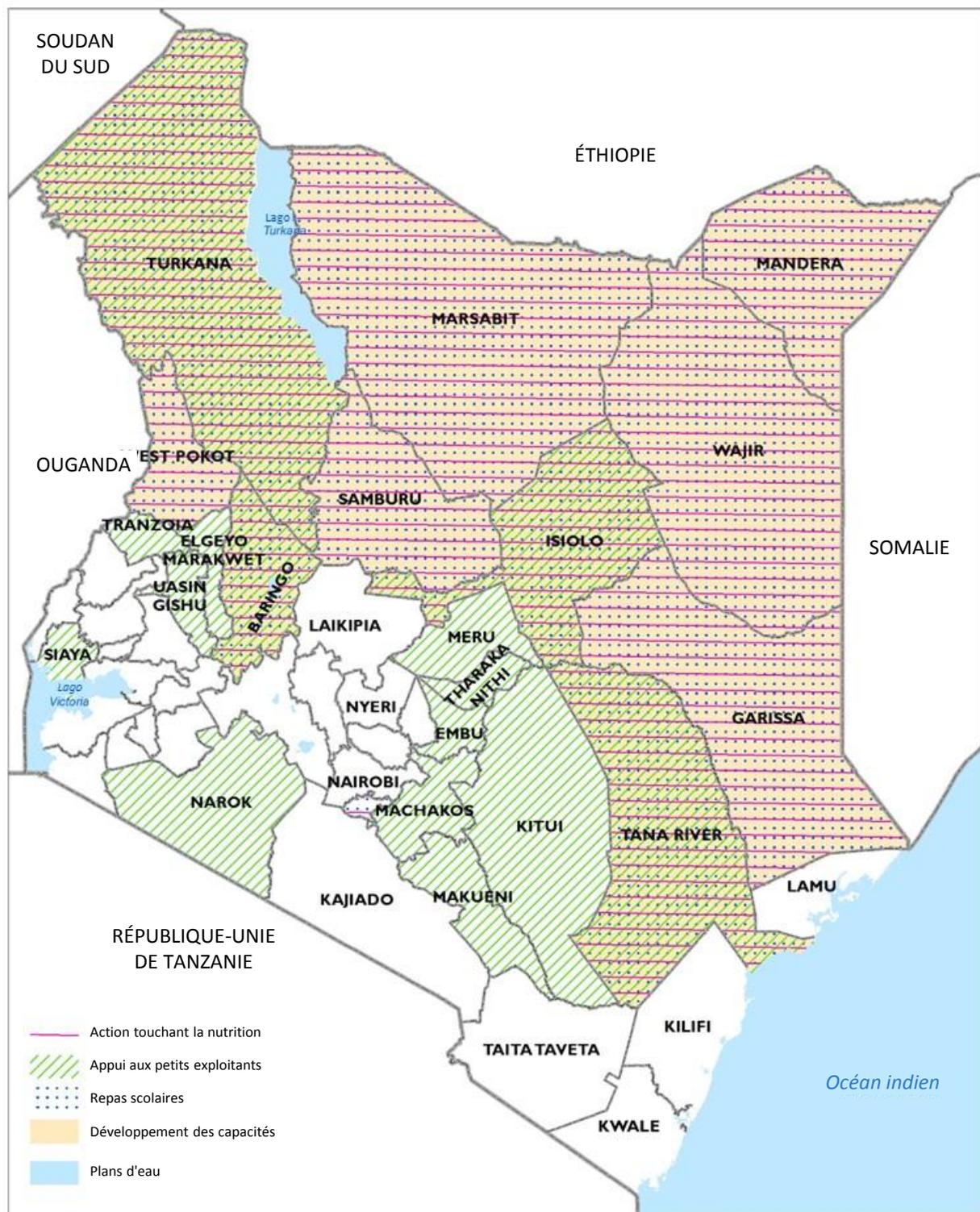
## ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p><b>Produit 4.1.2</b> Messages et conseils sur les aliments nutritifs spéciaux et les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants efficacement diffusés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion de bénéficiaires (femmes/hommes) ayant pris connaissance de messages sur la nutrition diffusés avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue Cible: 100 %</li> <li>➤ Proportion d'aidants familiaux (hommes et femmes) ayant reçu trois messages par l'intermédiaire du PAM Cible:100 %</li> </ul>	
<p><b>Effet direct 4.2</b> Renforcement des capacités en vue d'un accroissement de la prise en charge de la lutte contre la dénutrition et de l'amélioration de l'accès à l'éducation aux niveaux régional, national et communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indice de capacité nationale Cible: indice en hausse par rapport à l'évaluation initiale (mesuré grâce à l'analyse des capacités)</li> </ul>	
<p><b>Produit 4.2.1</b> Conseils sur les politiques et appui technique fournis en vue d'améliorer la gestion de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'alimentation scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'agents publics formés par le PAM dans les domaines de la conception et de l'exécution de programmes nutritionnels et d'autres domaines en rapport avec la nutrition, par sexe et type de formation Cible: 9 132</li> <li>➤ Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type Cible: 8</li> </ul>	
<p><b>Produit 4.2.2</b> Dispositifs et cadres réglementaires nationaux mis en place en matière de nutrition, d'alimentation scolaire et de filets de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de programmes relatifs à la nutrition, l'alimentation scolaire et les filets de sécurité élaborés avec l'appui du PAM Cible: 1</li> <li>➤ Nombre de politiques concernant les filets de sécurité ayant une dimension nutritionnelle Cible: 1</li> <li>➤ Nombre d'activités d'assistance technique, par type Cible: 2</li> </ul>	



## ANNEXE III

## Zones d'intervention du programme de pays pour le Kenya



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
OMD	objectifs du Millénaire pour le développement
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance